

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 26 février 2009**

Date de convocation : 19 février 2009

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18

Présents : 18

Procurations : 0

L'an deux mille neuf le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Bernadette DOUROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Pierre DABAN, Jean-Jacques CLAVERIE, Emmanuelle JAURETCHE, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES :

PROCURATIONS :

Secrétaire de séance : Fabien BERARD

Avant d'ouvrir la séance, le Maire fait observer une minute de silence à la mémoire de Madeleine CANTON-BACARA.

**1) Lecture du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2008 : adopté à l'unanimité**

**2) Vente de bois : adopté à l'unanimité**

Suite à la commission indivise, le conseil municipal fixe à 12 € le prix du m<sup>3</sup> du bois issu des coupes en bordure de l'Ouzoum.

**3) Prorogation du poste d'adjoint des services techniques : adopté à l'unanimité**

Le poste d'adjoint des services techniques est prorogé d'un an à compter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

**4) Indemnité du maire : adopté 17 voix, 1 abstention (le Maire ne prenant pas part au vote)**

Au moment de sa prise de fonction, le Maire ne souhaitait pas percevoir la totalité de l'indemnité prévue, en raison du temps partiel passé à la mairie. A partir du 1<sup>er</sup> janvier, il occupe sa fonction à temps complet et souhaite donc percevoir la totalité de l'indemnité, soit 1455 € net au lieu de 1162 € net à compter du 1<sup>er</sup> février.

**5) Compte administratif de la commune : adopté à l'unanimité**

Fonctionnement : le total des dépenses s'élève à 764 130 €, celui des recettes à 1 117 804 €. Compte tenu du résultat 2007 reporté, le résultat consolidé est de 495 000 €.

Investissement : le total des dépenses réalisées s'élève à 807 559,90 €, celui des recettes réalisées représente 657 357,89 €. En tenant compte du résultat reporté et des restes à réaliser, c'est un déficit de 316 101 € compensé par le résultat de fonctionnement.

**6) Compte administratif du service assainissement : adopté à l'unanimité**

Fonctionnement : les dépenses représentent 27 779,40 € et les recettes 75 106 €, pour un résultat excédentaire de 47 326,60 €.

Investissement : le montant des dépenses est de 543 969,02 € et celui des recettes est de 316 861,12 €, soit un résultat négatif de 227 107,90 €.

**7) SDEPA : extension de réseau : adopté à l'unanimité**

Il a été décidé de procéder à une extension aérienne du réseau chemin de la Bacole pour alimenter deux maisons d'habitation. Le coût total est estimé à 2650 € TTC, la part communale représente 525 €, qui sera prise sur fonds propres.

### **8) Motion CELANESE : adopté à l'unanimité**

Après lecture de la motion, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien aux salariés de l'entreprise CELANESE et accepte donc la signature de la motion.

### **9) Soutien aux communes forestières : adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal apporte son soutien aux communes forestières qui demandent le maintien des personnels de terrain ONF ; l'étalement des charges imposées à l'ONF ; l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois ; le renforcement des moyens des communes forestières ; la mise en place du fonds de mobilisation annoncé par le ministre de l'agriculture.

### **Questions diverses :**

- Demandes de subvention : M. le Maire est autorisé à demander des subventions pour des mises aux normes sécuritaires à la salle Jean Labarrère, un abri à l'école du Pont Latapie et la réalisation d'une aire de jeux.

- Subvention au Vélo Club Nayais : Le Conseil Municipal donne son accord pour une subvention de 500 € au Vélo Club Nayais qui organise prochainement sur notre territoire une épreuve cycliste consacrée à la catégorie juniors.

- Soirée béarnaise : L'Association des Parents d'Elèves de l'école du Pont Latapie organise une soirée béarnaise ce samedi 7 mars à 20 h 30 à la salle de l'Isarce. Cette soirée, au cours de laquelle se produiront les chanteurs de Haut de Bosdarros, d'Arthez d'Asson et d'Asson, sera animée par le conteur Robert Touzet. Prix d'entrée : 5 € ; gratuit pour les moins de 12 ans.

- Informatique et Internet : La Cyberbase de la CCVV viendra à Asson, dans les locaux de la mairie, une fois par mois à partir du mois de septembre. Dès à présent, les personnes intéressées par l'informatique et plus particulièrement par Internet, peuvent se faire connaître à la mairie. Des informations plus détaillées seront données ultérieurement.

- Recensement de la population : Nous remercions les familles qui, par leur accueil, ont facilité le travail des agents recenseurs. Nous déplorons toutefois que certains foyers soient restés hermétiques à cet acte de civisme. Les réponses sont confidentielles ; elles ne sont en aucun cas utilisées par les services administratifs, pas plus que par les services fiscaux. Pour une commune, connaître sa population à un moment donné, est utile entre autres à la gestion de l'avenir, à l'évaluation des besoins en fonction des âges, à l'obtention d'aides financières (la Dotation Générale de Fonctionnement est attribuée en partie en fonction du nombre d'habitants).

- Collecte des ordures ménagères :

Nous rappelons quelques dispositions de bon sens et de civisme :

- la collecte au porte à porte dans le bourg a lieu le mercredi matin ;

- pour les hameaux et les « écarts », la collecte a lieu le jeudi après-midi : il est donc souhaitable (pour des questions d'hygiène) que vous ne déposiez vos sacs poubelles dans la rue ou dans les containers qu'au dernier moment, le matin du ramassage.

- la collecte sélective (caisse jaune) est effectuée le vendredi matin.  
- une borne de récupération textile « le Relais », a été installée place St Martin près de la mairie. Vous pouvez y déposer des vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie, peluches, etc. ... qui seront ensuite triés, donnés ou valorisés et ce en relation avec des associations locales Emmaüs, Croix Rouge).

- Nettoyage de printemps : A l'initiative de l'association Asson Animation, il est proposé à tout assonnais qui le souhaite, de participer à une matinée qui sera consacrée au nettoyage (enlèvement de déchets) de chemins et sites sur la commune. Rendez-vous est donné aux volontaires le dimanche 29 mars devant la salle Jean Labarrère. L'opération, prévue de 9 h à 12 h et suivie d'un casse-croûte pris en commun, pourra toutefois être annulée si la météo est défavorable. La commune mettra le matériel à disposition et fournira l'intendance. Dans un souci de bonne organisation, les personnes désireuses de participer sont priées de se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Patrick Moura

Laurent Aubuchou

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

Pierre Daban

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou

Jean Gassie

Emmanuelle Jaureche

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte